

# Qu'est il possible ou non d'apporter en déchèterie ?

## Déchets admis



Déblais  
Gravats



Encombrants



Cartons  
(cassés  
et pliés)



Déchets  
verts  
(tonte, taille,  
feuilles...)



Métaux  
ferreux  
et  
non-ferreux



Bois  
non traité



Éléments  
d'ameublement



Déchets  
d'équipement  
électronique  
(DEEE)



Lampes  
d'éclairage  
(ampoules...)

## Déchets interdits



Bouteille  
de gaz



Cadavre  
d'animaux



Explosifs



Déchets  
ménagers



Médicament



Pneuma-  
tiques (1)  
et pièces  
automobile



Déchets  
radioactifs



Déchets  
industriels  
et dangereux  
pour  
l'environnement



Amiante  
Fibro-ciment

## Et aussi : les déchets dangereux pour l'homme et l'environnement



Huile de  
vidange



Huile de  
friture



Déchets diffus  
spécifiques  
(DDS)



Batteries  
automobiles :  
à remettre  
à l'agent d'accueil



Piles et  
accumulateurs



Cartouches d'encre  
(laser et jet d'encre)  
vides

## Ré-utilisation ré-emploi



## Autres déchets interdits (2)

- Plastiques agricoles
- Déchets putrescibles notamment invendus des marchés (fruits, légumes...)
- Déchets créosotés ou imprégnés (traverses de chemin de fer, poteau EDF) et bois traités d'extérieur,
- Pneumatiques en dehors des campagnes spécifiques prévues,
- Les troncs d'arbres,
- Déchets qui, par leurs dimensions, leur poids, leurs caractéristiques, ne peuvent être éliminés par les moyens habituels
- Les cendres chaudes
- Les boues
- Les matières de vidange

(1) en dehors des campagnes spécifiques prévues

(2) Cette liste n'est pas limitative et les agents des déchèteries sont habilités à refuser tout déchet qui peut présenter un risque ou un danger pour l'exploitation.

L'utilisateur peut contacter la direction environnement de Vienne Condrieu Agglomération au 04 74 53 45 16 ou par mail à [gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr) pour s'informer des filières existantes des déchets refusés.

## Un objet dont vous ne vous voulez plus ?

Vienne Condrieu Agglomération a un partenariat avec l'association Émmaüs qui tient des permanences à la déchèterie de Pont-Évêque : les mercredis de 14h à 17h et de Vienne : les samedis de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h. Installée sur le territoire du Pays Viennois depuis 1975, la Communauté Émmaüs Vienne est un lieu de vie et de travail qui s'inscrit dans une démarche citoyenne responsable. Historiquement, les structures Emmaüs agissent sur le champ de la récupération. Ce partenariat vise à réduire les déchets à la source et valoriser ceux qui restent à la charge de la collectivité. Il permet aussi l'accès aux biens d'équipement pour les foyers à faible ressource.

Concrètement, le camion Emmaüs récupère : meubles, livres, bibelots, tableaux, vaisselle, jouets, vélos. Les objets sont triés et stockés dans les ateliers d'Émmaüs, puis mis en vente à petits prix dans l'espace de vente d'Émmaüs.

**N'hésitez pas à venir sur place pour demander conseil aux compagnons d'Émmaüs.**